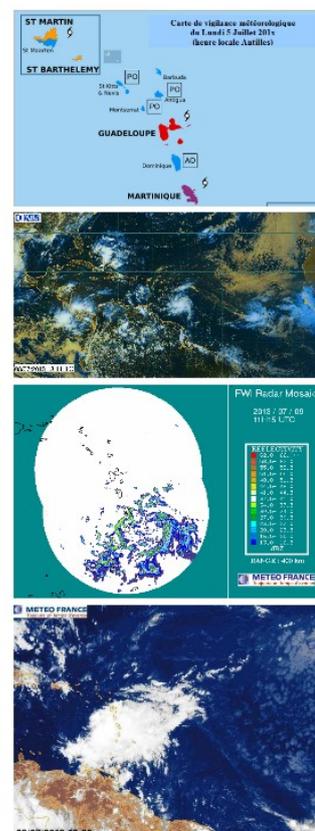


Dispositif départemental d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile Martinique (972)

Dispositions spécifiques

Risques météorologiques **VOLET RISQUE CYCLONIQUE**

Préfecture de la Martinique



Service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC)

ARRÊTÉ D'APPROBATION



ARRETE N° **R 02-2024-06-11-00004**
Portant approbation du dispositif ORSEC - disposition spécifique
«Risques météorologiques - Volet risque cyclonique»

Le Préfet

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure ;
- Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile modifiée ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe BOUVIER préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° R02-23023-02-06-00001 du 6 février 2023, portant approbation du dispositif ORSEC – dispositions générales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° R02-2023-05-16-00003 du 16 mai 2023, portant approbation du dispositif ORSEC – disposition spécifique – Risques Météorologiques – volet cyclone ;

Considérant la nécessité d'apporter des modifications structurantes concernant les niveaux d'alerte ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet de la Martinique,

ARRÊTE

Article 1^{er}

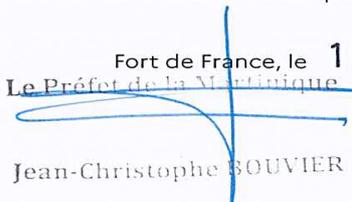
Le dispositif ORSEC - disposition spécifique - «risques météorologiques - volet risque cyclonique» annexé au présent arrêté est approuvé et applicable à compter de ce jour.

Article 2

L'arrêté préfectoral n° R02-2023-05-16-00003 du 16 mai 2023, portant approbation du dispositif ORSEC - disposition spécifique - risques météorologiques - volet cyclone - est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissements, les chefs des services opérationnels concernés, l'ensemble des maires ainsi que la cheffe du service interministériel de défense et de protection civile, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort de France, le **11 JUN 2024**
Le Préfet de la Martinique

Jean-Christophe BOUVIER

SOMMAIRE

ARRÊTÉ D'APPROBATION	2
SOMMAIRE	3
TABLEAU DES MODIFICATIONS	5
1- OBJECTIF DU PLAN	6
2- QU'EST CE QU'UN CYCLONE	7
2.1 - Le caractère destructeur des phénomènes cycloniques est dû	7
2.2 - Les enjeux	8
2.3 - Historique des cyclones ayant impacté la Martinique	9
3 – LA VIGILANCE ET L'ALERTE	11
3.1 – Modalité de diffusion de la vigilance	11
3.1.1 - Alerte montante	11
3.1.2 - Alerte descendante	11
3.2 – Mesures de prévention, de protection et de comportement	12
3.2.1 - Des mesures individuelles de comportement à l'attention de chaque citoyen qui :	12
3.2.2 - Des mesures collectives	12
3.3 – Un dispositif de vigilance gradué	12
3.3.1 - Type de danger de la vigilance en fonction des vents observés et/ou prévus sur la Martinique	13
3.3.2 - Un dispositif gradué de vigilance pour une anticipation adaptée	14
4 - LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE SELON LE NIVEAU D'ALERTE	15
Rappel	15
4.1 – Niveau d'alerte jaune « Cyclone »	15
4.2 – Niveau d'alerte orange	16
4.3 – Niveau d'alerte rouge	17
4.4 – Niveau d'alerte violet	18
4.5 – Niveau d'alerte gris	19
4.5.1 - La phase de secours ou le retour à la normale	20
4.6 – La déclinaison du plan	21

4.6.1 - Au niveau des services	21
4.6.2 - Au niveau des communes	21
4.6.3 - Au niveau des entreprises et des commerces	21
4.7 – Procédure d'évaluation et de mise à jour du plan	21
4.7.1 - Exercices	21
4.7.2 - Retour d'expérience	21
4.7.3 - Mise à jour du plan	21
5 - ANNEXES	22
Annexe 1 - Classification des cyclones tropicaux dans le bassin Atlantique Nord – Mer des Caraïbes – Golfe du Mexique	23
Annexe 2 – Équipes de reconnaissance et de renseignement (ERR)	25
Annexe 3 – Composition du COD Cyclone	28
Annexe 4 – Communiqué de presse	29
GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	30

TABLEAU DES MODIFICATIONS

Numéro de la modification	Date de la modification	Nature de modification

1-OBJECTIFS DU PLAN

Au sein du dispositif départemental ORSEC, le volet cyclone du plan «risques météorologiques» organise la réponse de la sécurité civile, face au passage en vigilance «cyclone» de Météo-France, pour un cyclone pouvant impacter la Martinique avec des vents moyens d'au moins 90-100 km/h.

Pour les cyclones avec des vents plus faibles mais présentant néanmoins un risque d'impact dû à la houle et/ou aux fortes pluies ce sont les volets ORSEC respectifs de chaque danger qui seront mis en œuvre.

Les objectifs prioritaires du présent plan sont :

- **Avoir une réponse graduée et cohérente** pour le territoire face aux divers phénomènes cycloniques susceptibles de le toucher,
- **Déterminer les procédures** d'alerte nécessaires pour informer les services, les élus et la population,
- **Prédéfinir les mesures** collectives et individuelles adaptées à l'évolution de la situation et à la dangerosité du phénomène annoncé,
- **Décrire les dispositifs** de gestion de crise qui seront mis en œuvre en cas de passage effectif d'un phénomène
- **Fournir un cadre pour la préparation et l'entraînement** des acteurs.

Le présent plan repose sur un principe de responsabilité partagée, permettant à chaque acteur (citoyen, entreprises, associations, collectivités, administrations) d'exercer ses responsabilités. Il doit donc être diffusé le plus largement possible et décliné à tous niveaux pour être adapté aux impératifs de chaque organisme (services de l'État, collectivités, industries et commerces, etc.).

Des informations complémentaires ne figurant pas dans le présent plan, sont disponibles dans les Dispositions Générales du dispositif départemental ORSEC arrêtées par le Préfet le 6 février 2023.

2 – QU'EST CE QU'UN CYCLONE

En raison de sa situation géographique, la Martinique est exposée à un phénomène météorologique spécifique : **le cyclone**.

Nécessitant des conditions océaniques et atmosphériques particulières, ce phénomène n'est susceptible d'intéresser les Antilles que dans une période comprise entre le mois de juin et le mois de novembre.

Dans le bassin «Atlantique Nord tropical/Mer Caraïbe/Golfe du Mexique», un cyclone est une perturbation atmosphérique tropicale tourbillonnaire, présentant en surface une circulation fermée des vents autour d'un minimum de basse pression atmosphérique.

Le terme «cyclone» regroupe les **dépressions tropicales**, les **tempêtes tropicales** et les **ouragans** qui se différencient uniquement par la force du vent maximal soutenu sur 1 minute près du centre (cf Annexe 1)

Il se caractérise par une masse pluvio-nuageuse organisée en bandes spiralées, pouvant s'étendre sur plusieurs centaines de kilomètres et convergeant vers le centre de basse pression.

Pour les ouragans bien formés, on observe la présence d'un anneau nuageux, plus ou moins net et complet en fonction de l'intensité : l'œil du cyclone, à l'intérieur duquel règne un calme relatif.

La violence des conditions météorologiques est maximale à la périphérie de cet œil, particulièrement dans le « mur » de nuages qui l'entoure dont l'épaisseur peut varier de 10 à 15 km : vents très violents, pluies torrentielles et mer démontée.

Rappel : ce volet ORSEC «cyclone» ne traitera que les cyclones présentant un risque d'impact de vent moyen sur **une minute d'au moins 90-100km/h**. Cela correspond donc au stade de forte tempête tropicale ou d'ouragan.

2.1 - Le caractère destructeur des phénomènes cycloniques est dû :

➤ Aux vents

Les rafales peuvent dépasser 250 km/h voire 300 km/h dans les ouragans les plus forts. Les changements de direction et les renforcements locaux (effet de sommet, effet venturi, ...) peuvent être à l'origine de dégâts importants. Avec 100 km/h mesurés en plaine, il n'est pas rare d'avoir des rafales à plus de 150 km/h sur les mornes.

➤ Aux précipitations pouvant être très abondantes

D'intensités très fortes, jusqu'à 100 mm (= 100 litres par m²) par heure, elles peuvent entraîner crues éclairs, inondations, glissements de terrain et coulées boueuses. Les cumuls sur la durée du passage du cyclone peuvent atteindre plus de 400 mm en 24 heures. Les effets combinés des pluies et du vent voire de la mer (qui contrarie l'écoulement des rivières) amplifient encore le risque d'inondation.

➤ Aux effets de la mer (houle cyclonique et vagues levées localement)

Des vagues très énergétiques avec de longues périodes, parfois générées à plus de 1000 km des côtes peuvent venir déferler sur le littoral exposé en créant des submersions marines. Elles se combinent avec les vagues levées autour de la Martinique par les vents forts ou violents. En final, ce sont des vagues de plus de 10 m qui peuvent déferler sur la façade Atlantique et dans les canaux (jusqu'à 13 m au passage de l'ouragan Cat 2 DEAN en août 2007). Coté Caraïbe, où la vulnérabilité

est bien supérieure, des vagues se dirigeant vers la côte avec des hauteurs de 2 m suffisent à engendrer beaucoup de dégâts.

➤ **A une surélévation du niveau de la mer, anormale et temporaire**

L'onde de tempête (associée à la marée astronomique = marée de tempête) est surtout créée par l'accumulation de l'eau de l'océan poussée par les vents vers la côte. Ce phénomène est l'un des effets associés aux ouragans les plus dévastateurs voire meurtriers dans le monde.

Classé en plusieurs catégories – dépression tropicale, tempête tropicale, ouragan - qui déterminent son intensité et donc sa dangerosité, le cyclone peut causer, chaque année, des dégâts considérables aux territoires qui subissent son passage.

2.2 - Les enjeux

Les enjeux humains	<p>Outre les pertes de vies humaines souvent importantes (environ 6000 décès par an en moyenne dans le monde), les cyclones sont susceptibles d'engendrer un nombre important de sans-abris, en raison des dégâts considérables aux constructions.</p> <p>Les phénomènes cycloniques s'accompagnent de pluies, vents et submersions marines dont les effets directs, indirects ou conjugués (inondations, crues, mouvements de terrain) peuvent engendrer des décès et blessures.</p>
Les enjeux économiques	<p>Un cyclone peut altérer gravement les outils économiques. Les dommages portés aux édifices, aux routes, aux infrastructures industrielles peuvent entraîner des coûts considérables : directs comme la reconstruction ou la remise en état, ou indirects comme la perte ou la perturbation d'activité. Les conséquences économiques peuvent également être liées à l'interruption des liaisons aériennes et maritimes ou aux dégâts portés aux réseaux divers (eau, téléphone, électricité). Enfin, l'agriculture étant prépondérante dans une grande partie des pays exposés, les dégâts sur les cultures peuvent être extrêmement préjudiciables.</p>
Les enjeux environnementaux	<p>Parmi les atteintes portées à l'environnement (faune, flore, milieu terrestre et aquatique) par les cyclones, on distingue les effets directs (destruction de forêts par les vents, dégâts des inondations, etc.) et les effets indirects (pollution des côtes par un naufrage, effets dus à un accident industriel ou technologique, etc.).</p>

2.3 - Historiques des cyclones ayant impacté la Martinique

Date	Cyclone / Localisation	Victimes et dégâts
Septembre 1928	Cyclone sur Guadeloupe et Martinique	1 200 à 1 500 morts
Septembre 1951	Ouragan de classe 2 DOG , entre Sainte-Lucie et Martinique	
25 septembre 1963	Ouragan de classe 3 à 4 - EDITH	Au moins 10 morts
20 août 1970	Tempête tropicale DOROTHY (pluies intenses avec records sur l'île)	44 morts
29 août 1979	Ouragan de classe 4 - DAVID (œil passé juste au large de la Caravelle et dans le canal de la Dominique)	
4 août 1980	Ouragan ALLEN (bien que son œil soit passé au sud de Sainte-Lucie, resté mémorable en Martinique)	
14 août 1993	Tempête tropicale CINDY (très fortes pluies, intensité de 147 mm en 1h au Prêcheur)	
26 août 1995	Tempête tropicale IRIS (nombreux records de pluie : 325 mm de pluies en 24 h à l'aéroport du Lamentin, 411 mm à Ducos pendant la même période et 449 mm en 2 jours)	
14 septembre 1995	Ouragan de classe 1 - MARILYN	Dégâts estimés à plus de 200 millions de Francs (fortes pluies surtout)
19 novem 1999	Ouragan LENNY (son passage éloigné ne lui permet pas d'être comptabilisé comme un cyclone ayant touché directement l'île)	Houle d'Ouest destructrice
16-17 août 2007	Ouragan de classe 2 - DEAN (œil dans le canal de Sainte-Lucie et côtes sud de la Martinique)	Dégâts considérables estimés à plus de 400 Millions d'Euros
29 octobre 2010	Ouragan de classe 1 - TOMAS Passage du Centre entre Sainte-Lucie et St-Vincent	Vents forts, sur toute l'île, sur une durée de plus de 24 heures.
1 ^{er} août 2011	Tempête tropicale EMILY (sols saturés incapables d'absorber de nouvelles pluies)	Pas de vents forts, pas de houle ni de mer dangereuse - mais des pluies intenses sur quelques heures en périphérie immédiate du cyclone: 1 mort (électrocution)

9 juillet 2013	Tempête tropicale CHANTAL	Passage rapide du centre dans le canal de Sainte-Lucie. Vents forts localisés et pluies intenses de courte durée.
17 août 2017	Tempête tropicale HARVEY	Rafales de vents de 80 à 100 km/h – Cumul de pluies de 50 à 150mm localement
18 sept. 2017	Ouragan de catégorie 4 - MARIA (les vents n'atteignent pas la force ouragan en Martinique, mais l'ouragan dévaste la Dominique en catégorie 5 et passe à 20 km des Saintes en Guadeloupe). Son déplacement en Mer des Caraïbes occasionne une forte houle d'Ouest.	Passage au plus près de la Martinique dans l'après-midi du 18 septembre (mur de l'œil à environ 45 km dans l'Est de la presqu'île de Caravelle). Cumuls de pluie sur 48h > 100 mm dans le Sud, et > 300 mm sur les reliefs du Nord.
13 sept. 2018	Cyclone ISAAC	Vents forts sur tout le département – vigilance orange cyclone
27 sept. 2018	Tempête tropicale KIRK	Passage en orange cyclone – vents à 110 km/h en rafales et pluies très abondantes – houle côte atlantique.
27 août 2019	Tempête tropicale DORIAN	Passage en orange cyclone – zone sud de la Martinique avec vents forts et fortes pluies.
2 juillet 2021	Tempête tropicale ELSA	Vigilance orange pour vents forts avec des rafales supérieures à 100 km/h accompagnées de fortes précipitations traversant le sud de la Martinique.
22 juin 2023	Tempête tropicale BRET	Alerte cyclonique rouge pour vents forts avec des rafales supérieures à 120 km/h accompagnées d'une forte houle et d'importantes précipitations dans le sud de la Martinique.

3 – LA VIGILANCE ET L'ALERTE

Le Préfet (ou son représentant, membre du corps préfectoral) est chargé de la mise en œuvre de la réponse de sécurité civile ; il est le responsable de l'alerte et des mesures associées.

Le Directeur Interrégional de Météo-France (ou son représentant) est le conseiller technique « météorologique » du Préfet.

Le préfet place la Martinique en alerte sur proposition de Météo-France.

Le niveau d'alerte déterminé s'applique conformément aux directives de l'autorité préfectorale et conduit à la mise en œuvre immédiate de toutes ou partie des mesures qui l'accompagnent selon des modalités fixées par le préfet.

Les niveaux sont généralement déclenchés chronologiquement même si la montée en puissance peut s'interrompre en raison d'une évolution favorable du phénomène (changement de trajectoire, diminution d'intensité, etc.). **Cependant, la naissance d'un phénomène à proximité de nos côtes ou une évolution rapide de son intensité peut conduire au déclenchement direct d'un niveau de vigilance correspondant à l'importance du danger.**

Dans le même ordre d'idée, une rétrogradation au niveau inférieur (ex: d'orange à jaune ou de rouge à orange) pourra également s'effectuer en fonction de l'estimation à la baisse du risque par les spécialistes de la météorologie.

3.1 – Modalité de diffusion de l'alerte

3.1.1 - Alerte montante

Avant tout changement de niveau de vigilance par les services de Météo France, un contact préalable devra être impérativement pris avec l'astreinte du SIDPC, qui se chargera de transmettre l'information au cabinet du préfet (Directeur de cabinet et/ou Sous-préfet d'astreinte).

Dans tous les cas, les changements de niveau de vigilance "cyclone" seront annoncés par un message formaté de Météo-France vers l'autorité Préfectorale, avec dans la mesure du possible une anticipation suffisante pour la mise en place d'un COD en Préfecture.

Les cartes et bulletins de vigilance sont envoyés sur la boîte fonctionnelle du SIDPC, de l'EMIZA et du BCI. Ces informations sont également disponibles sur le site Internet (<http://www.meteofrance.gp/vigilance-Antilles-guyane>), les comptes Facebook et Twitter de Météo-France.

En plus de la Préfecture, les bulletins de vigilance sont transmis par mail aux médias, ainsi qu'aux usagers en contrat commercial ou en convention avec Météo-France.

3.1.2 - Alerte descendante

La préfecture (SIDPC) retransmet l'information sur l'alerte à tous ses partenaires, via le système d'envoi de masse "Contact Everyone". Les messages seront diffusés par SMS.

Sur décision du Préfet, le dispositif FR-Alert peut être activé pour informer la population

3.2 – Mesures de prévention, de protection et de comportement

Selon l'analyse du danger et en fonction du choix du niveau d'alerte, des mesures spécifiques de prévention, de protection et de comportement, ont été préalablement déterminées et doivent être appliquées aux divers secteurs de la vie sociale et économique ainsi qu'au niveau de chaque citoyen.

Ces mesures visent à orienter l'action et définir une attitude en fonction du niveau de danger pour prémunir le citoyen, ses biens et son environnement mais également l'outil économique et industriel des conséquences du passage du phénomène. Elles encadrent également la montée en puissance des dispositifs de gestion de crise.

Elles se divisent en deux catégories :

3.2.1 - Des mesures individuelles de comportement à l'attention de chaque citoyen qui :

- donnent des conseils pour la préparation,
- préconisent des attitudes et des comportements pendant et après le phénomène,
- fixent des consignes précises qui doivent être appliquées impérativement.

3.2.2 - Des mesures collectives :

Elles définissent des consignes concernant les établissements scolaires, les commerces et industries, les collectivités et administrations.

Parmi les mesures collectives possibles, prédéterminées pour chaque niveau de vigilance, seront retenues par l'autorité préfectorale les plus adaptées à la réalité de la situation.

Une fois fixée, la liste complète des mesures sera transmise aux services concernés dans le message de diffusion du niveau d'alerte. La population en sera informée par communiqué de presse.

Tout changement de mesures sera transmis selon les mêmes modalités.

3.3 – Un dispositif de vigilance gradué

Pour tous les services opérationnels, l'entrée dans ladite période cyclonique (juin - novembre) doit correspondre à l'adoption d'une posture particulière qui prépare l'application éventuelle de mesures restrictives sans préavis.

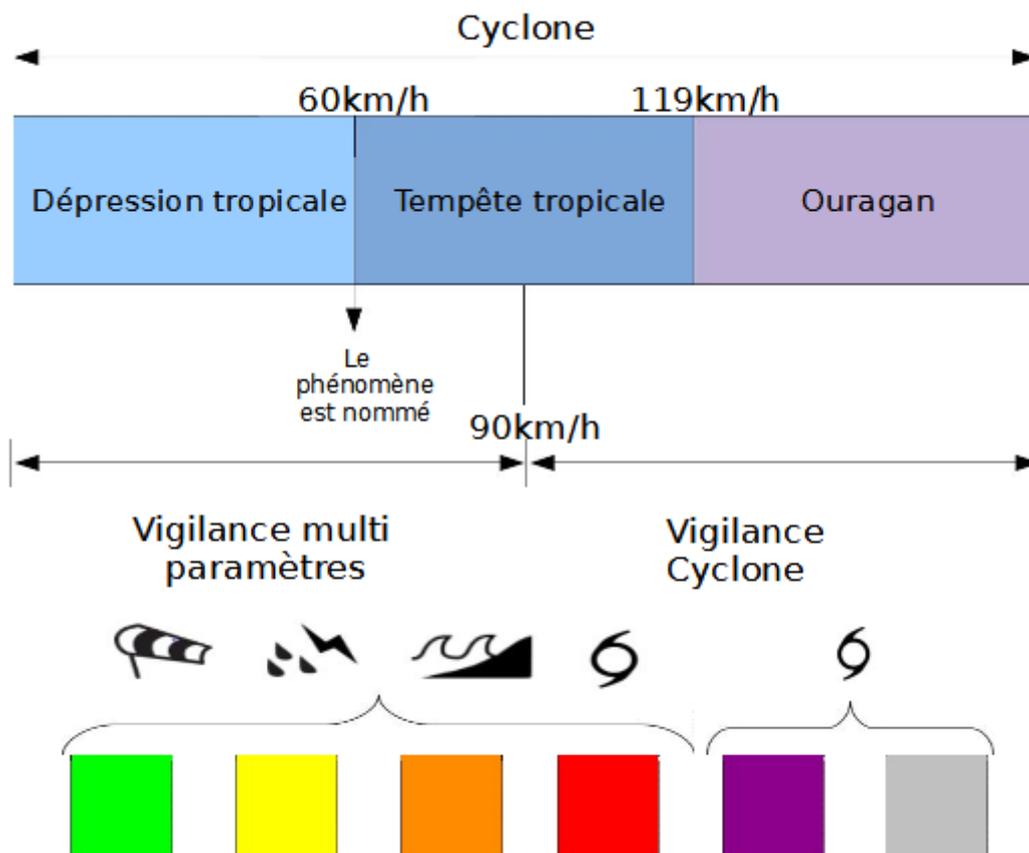
En effet, lorsque la situation le justifie, un niveau de vigilance donné par Météo-France et le niveau d'alerte correspondant doivent pouvoir servir à appliquer des consignes et orienter le comportement des services, des collectivités, des entreprises et commerces mais également de chaque citoyen.

A partir de l'instant où le premier niveau de vigilance a été adopté, les responsables (service public, entreprises, collectivités) doivent effectuer un suivi rigoureux de l'évolution de la situation (et de ce niveau) afin d'être en mesure, sans préavis, d'appliquer les consignes qui seraient préconisées.

Partant d'une situation normale, il s'appuie sur une échelle qui comporte quatre niveaux et une couleur supplémentaire pour la phase des secours. Chacun d'entre eux est matérialisé par une couleur.

3.3.1 - Type de danger de l'alerte en fonction des vents observés et/ou prévus sur la Martinique
Météo-France évalue le danger en fonction de seuils observés/prévus sur différents paramètres ainsi qu'en fonction de l'échéance (éloignement) de l'aléa principal.

Dans la procédure de vigilance, **le danger cyclone ne sera utilisé par Météo-France que si des vents cycloniques moyens de l'ordre de 90-100 km/h ou plus sont observés et/ou prévus sur la Martinique.**



3.3.2 - Un dispositif gradué d'alerte pour une anticipation adaptée

Alerte	Danger	Délais	Objectifs de Sécurité Civile	Mot d'ordre / Mesures
Jaune	Cyclone	36h/72h	Sensibiliser les services, les entreprises, les élus et la population sur l'émergence d'un cyclone susceptible à terme de les concerner. Cette posture ne doit générer aucune perturbation de l'activité normale.	Restez attentif Elles consistent à vérifier et faire l'inventaire des matériels qui seraient nécessaires en cas de détérioration de la situation (moyens de communication, réserves, etc.).
Orange	Cyclone	6h/36h	Se préparer à affronter les conséquences du passage d'un cyclone plus ou moins violent. Cette posture peut engendrer des perturbations dans la vie normale, surtout pour se préparer à l'arrêt possible de toutes les activités s'il doit y avoir un passage au niveau supérieur	Préparez-vous Les mesures visent à préparer le passage au niveau supérieur (rouge).
Rouge	Cyclone	< 6h	Mettre en œuvre les mesures de protection pour protéger l'intégrité physique des personnes, les biens et l'environnement immédiat contre les conséquences du passage d'un cyclone. L'activité économique est stoppée, les manifestations (festives, culturelles, sportives) sont interdites et le fonctionnement des institutions est fortement réduit.	Protégez-vous Les mesures visent : <ul style="list-style-type: none"> à préparer la population à affronter le passage d'un cyclone (tempête forte ou ouragan) Activer tous les dispositifs de crise et mettre en alerte les services de secours.
Violet	Cyclone (Ouragan uniquement)	< 3h	Se confiner pour éviter les effets dévastateurs de l'ouragan. La vie normale est totalement paralysée et toute circulation est formellement interdite.	Confiniez-vous Les mesures visent à : <ul style="list-style-type: none"> Préparer la population à affronter le passage d'un ouragan Durcir au maximum la résistance des habitations, Tous les dispositifs de gestion de crise et de secours sont prêts.
Gris	Cyclone (Ouragan uniquement)	Après le passage ; retour à la normale plus ou moins rapide	L'ouragan s'éloigne mais il convient de rester prudent. Selon les conséquences du passage du phénomène, les conditions d'un retour à la normale seront plus ou moins rapides à réunir.	Restez prudent Selon la gravité des conséquences du passage du phénomène, elles consistent à : <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'intervention des secours, Maîtriser la reprise des déplacements et de l'activité économique, Préserver la population dans la phase de sortie du confinement, Désactiver progressivement les dispositifs de gestion de crise.

4 - LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE SELON LE NIVEAU D'ALERTE

La réponse opérationnelle est mise en œuvre par la chaîne de commandement. (Cf DG)

RAPPEL : les mesures collectives peuvent être sélectionnées au sein des différents tableaux / niveaux d'alerte : jaune, orange, rouge, violet et gris, et se compléter.

Exemple : Au niveau d'alerte orange des mesures de vigilance jaune peuvent être sélectionnées.

Par contre, les mesures individuelles prédéfinies ne sont pas modifiables en temps réel.

4.1 – Niveau de vigilance jaune « Cyclone »

	DESRIPTIF
 CARACTÉRISTIQUES	<p style="text-align: center;">DANGER POSSIBLE MAIS ENCORE IMPRECIS</p> <p>Mot d'ordre: SOYEZ ATTENTIF ou RESTEZ ATTENTIF</p> <p>Un cyclone existant ou en formation est détecté et suivi par les services de Météo France car il présente une menace, certes encore lointaine donc imprécise, pour l'arc Antillais. Les prévisions l'amènent à se rapprocher de l'arc antillais avec une possibilité de vents moyens supérieurs à 90-100km/h sur la Martinique. Une attention particulière doit être apportée au suivi en vue d'un passage possible à un niveau supérieur,</p> <p>* Échéance en général supérieure à 36 voire 72 heures en fonction de sa prévisibilité.</p>
CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES	<p>Les effets prévus sont à ce stade difficiles à préciser pour un cyclone encore éloigné, du fait de l'incertitude associée à la trajectoire et à l'intensité. Le danger « cyclone » utilisé signifie toutefois que des conditions de forte tempête ou d'ouragan ne sont pas exclues sur la Martinique</p>
MESURES COLLECTIVES	<p>JC1 Aucune mesure particulière n'est préconisée à ce stade, JC2 Les services publics, les entreprises et les commerces peuvent continuer à fonctionner normalement, JC3 Les services concernés par la gestion de crise vérifient leur dispositif et la disponibilité des personnels chargés de l'activer, JC4 Les municipalités font l'inventaire des besoins pour l'accueil éventuel de population,</p>
MESURES INDIVIDUELLES	<p>JI1 Soyez vigilant et tenez vous informé de l'évolution du phénomène en consultant régulièrement les bulletins de Météo-France. JI2 Évitez d'entreprendre de longues randonnées en montagne ou à proximité des cours d'eau. JI3 Ne prenez pas la mer pour une longue période sans obligation particulière.</p>
RÉPONSE OPÉRATIONNELLE  	<p>Sur proposition de Météo-France, l'autorité préfectorale peut décider du passage en alerte JAUNE à l'heure « H ».</p> <p>JI4 . H : le Préfet (SIDPC) diffuse par « CONTACT EVERY ONE » le passage en vigilance jaune.</p> <p>S'il existe une probabilité non négligeable de passage au niveau orange, un COD restreint est réunie en Préfecture par le SIDPC. La communication avec Météo-France devient alors continue. Si le passage au niveau orange n'est pas ou plus envisagé, le COD restreint ne se réunit pas ou se désagrège.</p> <p>COMPOSITION DU COD RESTREINT Météo-France (en audio-conférence ou visioconférence) Police / Gendarmerie SIS ARS / SAMU BCI (communication)</p>

4.2 – Niveau d’alerte orange

	<p align="center">DESRIPTIF</p>
<p align="center">  MÉTÉO FRANCE </p> <p>CARACTÉRISTIQUES</p>	<p align="center">DANGER PROBABLE A VENIR OU IMPACT MODÉRÉ EN COURS</p> <p>Mot d’ordre : PREPAREZ-VOUS ou RESTEZ MOBILISÉS</p> <p>Un cyclone déjà identifié continue sa progression vers l’arc antillais ou un nouveau cyclone se forme dans l’environnement proche de notre île → la Martinique est sous la menace d’un impact direct. Des conditions très dangereuses de forte tempête tropicale ou d’ouragan* sont plausibles entre 6 h et 36 h (pour les phénomènes potentiellement intenses avec une bonne prévisibilité) à venir.</p> <p>Un passage au niveau rouge est possible ultérieurement si les prévisions se confirment.</p> <p>* avec des vents moyens de 90-100km/h ou plus, un risque « vagues submersion » et des fortes pluies orageuses possibles sur la Martinique.</p>
<p>CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES</p>	<p>Les effets sont à venir entre 6 h et 36 h avec un cyclone encore un peu éloigné qui pourrait donner des conditions de forte tempête tropicale (avec des vents moyens entre 90 et 119 km/h) ou d’ouragan (avec des vents moyens supérieurs à 119 km/h) sur la Martinique.</p>
<p>MESURES COLLECTIVES</p>	<p>OC1 Tous les établissements scolaires et d’accueil ds enfants, mineurs doivent fermer ou ne pas ouvrir. Il y a une nécessité d’anticipation au moyen d’une communication adaptée.</p> <p>OC2 L’activité économique continue mais les responsables d’entreprises et de commerces doivent se préparer à l’interrompre,</p> <p>OC3 Les organisateurs de grands rassemblements doivent envisager la possibilité d’annulation,</p> <p>OC4 Les municipalités vérifient l’état des abris et les matériels nécessaires à l’accueil de population (lits, couvertures, vivres, etc.),</p> <p>OC5 Les cellules de crise doivent être mises en veille active</p> <p>OC6 Les équipes de reconnaissance et de renseignement - ERR (Cf. Annexe 2) sont mises en alerte.</p> <p>OC7 Rentez ou sécurisez les animaux (cheptel, volailles, etc.)</p>
<p>MESURES INDIVIDUELLES</p>	<p>OI1 Tenez-vous informé de l’évolution du phénomène en consultant régulièrement les bulletins de Météo-France et appliquez les consignes des autorités.</p> <p>OI2 Préparez votre habitation (protection des ouvertures, mise à l’abri des objets, démontage des installations susceptibles d’être emportées)</p> <p>OI3 Mettez hors d’eau les objets susceptibles d’être touchés par une inondation,</p> <p>OI4 Le cas échéant, protégez vos embarcations nautiques par une mise à terre ou une mise à l’abri,</p> <p>OI5 Organisez votre stockage d’eau, nourriture et matériels divers. Attention aux denrées périssables stockées dans votre congélateur (perte en cas de coupure prolongée de l’électricité),</p> <p>OI6 Protégez vos documents personnels et importants (papiers d’identité, carnet de vaccination, factures, certificats de garanties, etc.),</p>
<p>RÉPONSE OPÉRATIONNELLE</p> <p align="center">  PRÉFET DE LA MARTINIQUE <i>Liberté Égalité Fraternité</i> </p> <p align="center">  Service Interministériel de Prévention et de Protection Civile 972 </p>	<p>"H - 2" : Sur proposition de Météo-France, l’autorité préfectorale peut décider du passage en alerte ORANGE à l’heure « H ».</p> <p>"H - 1" : le Préfet (SIDPC) pré-alerte les membres du COD. (Cf annexe 3)</p> <p>"H" : Météo-France diffuse le-bulletin de suivi informant du passage en vigilance orange et des mesures individuelles.</p> <p>"H" : la Préfecture (SIDPC) diffuse via « CONTACT EVERY ONE » le passage en alerte ORANGE</p> <p>"H + 1" : la Préfecture (BCI) met en ligne sur le site internet de la préfecture les mesures collectives et diffuse un communiqué de presse contenant les mesures individuelles et collectives. (Cf Annexe 4).</p>

4.3 – Niveau d’alerte rouge

Au regard des intempéries présentes sur tout ou partie de l’île, les conditions de circulation deviennent difficiles et la présence de la population sur la voie publique devient dangereuse.

	DESRIPTIF
 CARACTÉRISTIQUES	<p align="center">DANGER TRES PROBABLE AVEC IMPACT IMPORTANT :</p> <p>Mot d’ordre : PROTÉGEZ-VOUS Le cyclone localisé dans l’environnement immédiat de la Martinique présente une menace directe importante. Des conditions de forte tempête tropicale sont fort probables, voire, peut-être, d’ouragan, dans un délai de 6 heures sur la Martinique. Un passage au niveau violet reste possible.</p>
CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES	<p>Les prévisions confirment une menace importante très probable pour la Martinique à très courte échéance avec des vents moyens de 90km/h ou plus, une mer dangereuse à la côte avec un risque de submersion marine et de très fortes pluies orageuses. Des mesures de protection doivent être impérativement mises en œuvre.</p>
MESURES COLLECTIVES	<p>RC1. Tous les établissements publics et privés doivent organiser leur fermeture avec mise en œuvre de toutes les mesures de protection de leur(s) sites et en libérant le maximum de leur personnel. RC2. Tous transports en commun (bus, iaions inter-îles,...) doivent organiser l’interruption progressive de leur service à une heure définie en accord avec la préfecture et en informant les usagers. RC3. Tous les grands rassemblements (sportifs, festifs, culturels, etc.) doivent être annulés, RC4. Toutes les sorties en mer (professionnelles ou loisirs) doivent être formellement interdites, RC5. Les municipalités procèdent à l’évacuation des populations exposées et à leur mise à l’abri, RC6. Les dispositifs de gestion de crise doivent être activés, RC7. Les services fonctionnant 24H sur 24 doivent s’assurer de la continuité de leur service, RC8. Les médias doivent diffuser de manière continue les informations sur le phénomène. RC9. Rentrez tous les animaux (y compris ceux de compagnie). RC10. Les équipes de reconnaissance et de renseignement -ERR (Cf. Annexe 7) se déploient.</p>
MESURES INDIVIDUELLES	<p>RI1 Tenez vous informé de l’évolution du phénomène en consultant régulièrement les bulletins de Météo-France et appliquez les consignes des autorités . RI2 Limitez vos déplacements aux cas de force majeure (à pied ou en véhicule), RI3 Retirez ou arrimez tous les objets pouvant se transformer en projectiles, RI4 Protégez toutes les ouvertures de votre habitation et fermez toutes les issues, RI5 Répartissez les moyens d’éclairage (bougies, lampes électriques) dans la maison.</p>
RÉPONSE OPÉRATIONNELLE  	<p>Dès que possible, sur proposition de Météo-France, l’autorité préfectorale peut décider du passage en alerte ROUGE à l’heure « H ».</p> <p>"H" : Météo-France diffuse le bulletin de suivi informant du passage en alerte rouge et des mesures individuelles "H" : la Préfecture (SIDPC) diffuse via « CONTACT EVERY ONE » le passage en alerte rouge + possibilité d’un déclenchement de FR-ALERT "H / H+1" : le COD est réuni et propose au Préfet d’arrêter des mesures collectives "H+1" : la Préfecture (BCI) met en ligne sur le site internet et les réseaux sociaux institutionnels de la préfecture les mesures collectives et diffuse un communiqué de presse contenant les mesures individuelles et collectives. Le COD (et le COZ le cas échéant) est opérationnel pour gérer les phases postérieures au passage du phénomène.</p>

4.4 – Niveau d’alerte violet

6	DESCRIPTIF
 CARACTÉRISTIQUES	<p>DANGER CERTAIN – IMMINENT ET IMPACT MAJEUR :</p> <p>Mot d’ordre : CONFINEZ –VOUS</p> <p>Il est maintenant certain qu’un ouragan avec des effets très dangereux touchera directement la Martinique. L’impact pourrait être très important voire majeur.</p> <p>Des conditions extrêmement dangereuses d’ouragan sont quasi certaines et imminentes dans un délai de 3h. Certains effets sont déjà observés sur le territoire</p>
CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES	<p>La menace est entièrement confirmée et le danger devrait être maximal pour les populations car la Martinique va être impactée directement par un ouragan. Les effets les plus extrêmes sont imminents (dans les 3h voire 6h à venir). La Martinique va être rapidement concernée par des vents moyens supérieurs à 120 km/h, une mer extrêmement dangereuse à la côte avec un risque de submersion marine et des très fortes pluies orageuses.</p> <p>Toutes les mesures de protection, de sauvegarde et de préparation de gestion de crise doivent être impérativement mises en œuvre.</p>
MESURES COLLECTIVES	<p>VC1 Rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’activité économique est entièrement arrêtée. - Tous les déplacements sont interdits (sauf autorisation spéciale et exceptionnelle du Préfet), - Les municipalités doivent avoir impérativement mis à l’abri les populations exposées, - Le dispositif de gestion de crise et les centres opérationnels sont activés en configuration maximale et les liaisons spéciales doivent fonctionner (valises satellites,...), <p>VC2 Les radios diffusent de manière continue les informations sur le passage de l’ouragan.</p>
MESURES INDIVIDUELLES	<p>VI1 Tenez-vous informé de l’évolution du phénomène en consultant régulièrement les bulletins de Météo-France et appliquez les consignes des autorités .</p> <p>VI2 Restez à l’abri et ne sortez sous aucun prétexte,</p> <p>VI3 Éloignez-vous des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de rupture,</p> <p>VI4 Réfugiez-vous, si nécessaire, dans la pièce la plus sûre de votre habitation,</p> <p>VI5 Préparez-vous à subir des coupures d’électricité et d’eau potable,</p> <p>VI6 N’utilisez le téléphone qu’en cas d’absolue nécessité,</p> <p>VI7 Quelle que soit la situation, restez calme et ne paniquez pas,</p> <p>VI8 Attendez impérativement les consignes des autorités avant de changer de posture.</p>
RÉPONSE OPÉRATIONNELLE  	<p>Dès que possible, sur proposition de Météo-France, l’autorité préfectorale peut décider du passage en alerte « VIOLET » à l’heure « H ».</p> <p>"H" : Météo-France diffuse le bulletin de suivi informant du passage en alerte "VIOLET".</p> <p>"H" : la Préfecture (SIDPC) diffuse via un message « CONTACT EVERY ONE » passage en alerte « VIOLET » + possibilité d’un déclenchement de FR-ALERT</p> <p>"H" : le Préfet ordonne par tout moyen le confinement de la population</p>

4.5 – Niveau d’alerte gris

	DESRIPTIF
 CARACTÉRISTIQUES	<p align="center">IMPACT PRINCIPAL TERMINE, DANGER EN COURS D'ATTENUATION :</p> <p>Mot d'ordre : RESTEZ PRUDENT</p> <p>L'ouragan s'éloigne après avoir touché l'île. L'île a subi un impact important ou majeur et les conditions météorologiques ainsi que les effets résiduels nécessitent encore la plus grande prudence.</p> <p>Selon les conséquences du passage du phénomène, les conditions d'un retour à la normale seront PLUS OU MOINS RAPIDES à être réunies. L'alerte peut être maintenue pour des paramètres météorologiques encore dangereux ou très dangereux (fortes pluies à l'arrière de l'ouragan, mer démontée s'amortissant progressivement, ...)</p>
CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES	<p>Tous les dangers ne sont pas écartés mais la menace directe liée au passage du phénomène est passée. Ce niveau doit être déclenché pour permettre les reconnaissances et l'intervention des moyens de secours. La population peut sortir à proximité de son habitation ou des abris en prenant des précautions en particulier près des lieux sensibles (cours d'eau, plages, endroits à forte pente, etc.). Les dispositifs de gestion de crise doivent être maintenus tant que le COD n'a pas donné les instructions pour un retour à la normale. Le délai sera évalué en fonction de l'impact effectif du phénomène sur le territoire.</p>
MESURES COLLECTIVES	<p>GC1 Les services de secours et de police établissent un bilan des dégâts et effectuent les interventions nécessaires, GC2 Les municipalités doivent établir un bilan précis des dégâts dans leur commune et le transmettre au COD via le PCO. GC3 Les dispositifs de gestion de crise sont dimensionnés selon la gravité de la situation et conformément aux directives du préfet. GC4 Les déplacements doivent se limiter à ceux qui sont strictement nécessaires, GC5 L'activité économique pourra reprendre sur ordre de l'autorité préfectorale, GC6 Les réouvertures des écoles, des crèches et des services publics seront préconisées par les autorités dès que les conditions le permettront, GC7 Le retour dans leur habitation respective des personnes évacuées ne s'effectue qu'après reconnaissance et accord des autorités municipales, GC8 Les médias doivent relayer les informations des autorités sur les conséquences du passage de l'ouragan.</p>
MESURES INDIVIDUELLES	<p>GI1 Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en consultant régulièrement les bulletins de Météo-France et appliquez les consignes des autorités . GI2 Soyez prudent si vous devez sortir de l'endroit où vous étiez GI3 N'encombrez pas le réseau téléphonique sauf urgence GI4 Ne touchez pas aux fils électriques ou téléphoniques tombés à terre, GI5 Ne gênez pas les équipes de secours, GI6 Évitez les déplacements inutiles et en cas d'impérative nécessité, conduisez avec la plus extrême prudence, GI7 Ne franchissez pas les ravines et les fossés submergés, GI8 Éloignez-vous des points bas, du voisinage des cours d'eau et des pentes abruptes, GI9 Assistez vos voisins en cas de besoin ou de blessure et prévenez les secours, GI10 Entrez les réparations d'urgence de votre habitation et le déblaiement des abords en prenant la mesure du risque, GI11 Vérifiez la qualité de l'eau avant de la consommer, GI12 Vérifiez vos aliments conservés dans le réfrigérateur (ou le congélateur) avant leur consommation,</p>
RÉPONSE OPÉRATIONNELLE  	<p>Dès que possible, sur proposition de Météo-France, l'autorité préfectorale peut décider du passage en alerte « GRIS » à l'heure « H ».</p> <p>"H" : Météo-France diffuse le bulletin de suivi informant du passage en vigilance grise</p> <p>"H" : la Préfecture diffuse l'alerte grise par tout moyen opérationnel en recommandant à la population la plus grande prudence</p> <p>NB : Au-delà de la couleur de l'alerte le message communiqué à la population est primordial.</p> <p>En gris la teneur du message est essentielle = <i>"si les conditions s'améliorent les dangers demeurent. Laissez les voies dégagées pour ne pas entraver ou gêner l'intervention des secours."</i></p>

4.5.1 - La phase de secours ou le retour à la normale

Après le déclenchement d'un niveau d'alerte, il sera nécessaire selon la tournure des événements d'adopter une posture correspondant aux conséquences réelles du passage du phénomène.

A cet effet, dans la phase post-cyclonique (alerte « gris »), le préfet peut solliciter le concours des moyens des FAA en vue du déploiement des équipes de reconnaissance et de renseignement (ERR). Leur mission est de renseigner le commandement militaire ainsi que les autorités civiles sur la nature et l'ampleur des difficultés dans leur zone. (annexe N°4)

En cas de phénomène puissant causant des dégâts importants et nombreux sur l'ensemble de l'île, le préfet pourra décider d'engager une **phase de secours**. Cette décision sera liée au fait que le paroxysme du danger est terminé, même si tout danger n'est pas écarté. Elle sera donc prise en fonction des informations communiquées par Météo France sur l'éloignement du phénomène. Les interventions des services sur le terrain seront alors généralisées et il conviendra d'encourager la population à ne pas se déplacer pour ne pas entraver le déroulement des secours.

Dans le cas d'un impact moins important, les besoins en intervention des services de secours peuvent s'avérer moins nombreux. Il convient cependant que la population se comporte prudemment afin d'éviter les effets collatéraux du passage du phénomène. **Le retour à la normale** doit donc s'effectuer progressivement en prenant quelques précautions adaptées à la situation.

Le passage à la phase de secours ou le retour à la normale est annoncé par un message conventionnel conformément au schéma de diffusion d'alerte.

4.6 – La déclinaison du plan

4.6.1 - Au niveau des services

Il convient d'encourager chaque service déconcentré à envisager la réalisation d'un document s'inspirant du plan départemental et adaptant ses dispositions à la spécificité du service.

Ce plan doit également décrire l'organisation de la cellule de crise, la liste des personnels appelés à l'armer et l'inventaire des moyens disponibles et mobilisables par le service en cas de crise majeure.

4.6.2 - Au niveau des communes

Les communes doivent introduire dans leur plan communal de sauvegarde, un catalogue de mesures précises à appliquer pour chacun des niveaux d'alerte, dans l'esprit du présent plan.

Un travail préalable d'identification des zones exposées, de définition des lieux d'hébergement pour les administrés et de préparation à l'accueil de sinistrés (réserves alimentaire, matériel de couchage, etc.) doit être mené par chacune des municipalités.

Les maires doivent concevoir et préparer la mise en place d'un PC communal (Cf : conformément aux dispositions générales du dispositif départemental ORSEC - §.- III- ORGANISATION DE LA GESTION DE CRISE). Les personnes appelées à armer ce PC devront être informées et éventuellement instruites afin d'être en mesure de pouvoir assumer les tâches qui leur seront confiées.

4.6.3 - Au niveau des entreprises et des commerces

Tous les commerces et entreprises les plus sensibles pour le fonctionnement de l'île sont invités à concevoir un document leur permettant d'affronter le passage d'un phénomène cyclonique intense.

4.7 – Procédure d'évaluation et de mise à jour du plan

4.7.1- Exercices

Dans le cadre de la politique d'exercices de sécurité civile, le Préfet programme régulièrement des exercices sur cette thématique. A l'issue, un compte rendu proposant d'éventuels aménagements est réalisé.

4.7.2- Retour d'expérience

Tout événement réel qui a engendré la mise en œuvre du plan doit faire l'objet d'un retour d'expérience. Celui-ci permet de résumer les conditions d'application du plan, de dégager les enseignements à tirer, de proposer d'éventuels changements. Il doit faire l'objet d'un compte rendu écrit qui sera transmis au préfet.

4.7.3- Mise à jour du plan

La mise à jour du plan s'effectue sous la responsabilité des services de la préfecture à une périodicité dictée par les besoins (suite à exercice ou retour d'expérience). La diffusion d'un plan complet actualisé doit être effectuée tous les cinq ans.

5 - ANNEXES

- Annexe 1 : Classification des cyclones tropicaux dans le bassin Atlantique Nord – (Mer des Caraïbes – Golfe du Mexique)
- Annexe 2 : Équipes de reconnaissance et de renseignement (ERR)
- Annexe 3 : Composition du COD Cyclone
- Annexe 4 : Communiqué de presse

Annexe 1

Classification des cyclones tropicaux dans le bassin Atlantique Nord (Mer des Caraïbes – Golfe du Mexique)

DENOMINATION	MANIFESTATIONS	DEGATS POSSIBLES
DEPRESSION TROPICALE	Vent moyen inférieur à 62 km/h (33 nœuds). Fortes pluies accompagnées de rafales pouvant dépasser 100 km/h	Essentiellement dus aux fortes pluies : - inondations - crues éclairées - glissements de terrains, coulées de boues
TEMPETE TROPICALE Exemple : Chantal (2013) en Martinique	Vent moyen compris entre 62 et 118 km/h (34 à 63 nœuds) (Forte tempête tropicale quand le vent moyen est compris entre 92 et 118 km/h) Pluies très intenses et abondantes Vagues submersion	- inondations - crues éclairées - glissements de terrains, coulées de boues - quelques dégâts dus aux vents (fortes rafales) - danger pour les petites embarcations en mer ou à la côte
OURAGAN	Échelle SAFFIR-SIMPSON	
OURAGAN CLASSE I Exemple : Gonzalo (2014) sur St-Barth / St-Martin	Vent moyen compris entre 119 et 153 km/h (64 à 82 nœuds) - Pluies torrentielles - Houle forte et longue - Marée de tempête	- Dégâts aux constructions légères (pas de dégâts importants aux constructions en dur) - Branches arrachées - Quelques routes côtières inondées, - Éboulements, glissements de terrain
OURAGAN CLASSE II Exemple : Dean (2007) en Martinique	- Vent moyen compris entre 154 et 177 km/h (83 à 95 nœuds) - Pluies torrentielles - Houle forte et longue - Marée de tempête	- Toitures, portes et fenêtres endommagées - Dégâts importants à la végétation - Installations portuaires endommagées - Routes côtières peuvent être coupées 2 à 4 h avant le passage du centre - Les embarcations rompent leurs amarres.
OURAGAN CLASSE III	- Vent moyen compris entre 178 et 209 km/h (96 à 112 nœuds) - Pluies torrentielles - Très forte houle - Marée de tempête	- Dégâts considérables - Constructions légères détruites - Quelques dommages aux murs des constructions en dur - Inondations importantes à l'intérieur des terres et jusqu'à des zones d'altitude inférieure à 1,50 m
OURAGAN CLASSE IV Exemples : Hugo (1989) en Guadeloupe Luis (1995) sur Saint-Martin	- Vent moyen compris entre 210 et 249 km/h (113 à 134 nœuds) - Pluies torrentielles ; houle d'ouragan - Marée de tempête	- Dégâts considérables par leur étendue et leur gravité - Dommages importants aux murs des constructions en dur - Toitures arrachées - Gros dégâts aux rez-de-chaussée des constructions à proximité des côtes - Inondations importantes à l'intérieur des terres et jusqu'à des zones d'altitude inférieure à 3 m

<p>OURAGAN CLASSE V</p> <p>Mitch (1998) en Amérique Centrale</p>	<ul style="list-style-type: none">- Vent moyen supérieur à 249 km/h (134 nœuds)- Pluies diluviennes- Houle d'ouragan- Marée de tempête	<ul style="list-style-type: none">- Destruction de nombreux bâtiments et de la plupart des installations portuaires ainsi que des réseaux routiers, de télécommunications, de distribution d'eau et d'énergie.- Gros dégâts des étages inférieurs de tous les bâtiments dans les zones de moins de 4,50 m d'altitude situées à moins de 500 m du rivage.
---	---	---

Annexe 2

Équipes de reconnaissance et de renseignement



1) Cadre d'emploi des Équipes de Reconnaissance et de Renseignement (ERR)

Pour effectuer une reconnaissance terrestre post-cyclonique, à la demande du Préfet, les FAA déploient des équipes de reconnaissance et de renseignement (ERR). Elles sont au nombre de 7 à 9, en fonction de l'effectif du DTA/33 présent à la Martinique, et mises en place en alerte rouge (voir orange). Elles sont confinées dans les lieux de repli identifiés dans les plans de secours.

Elles se déploient dès le passage en vigilance grise. Leur mission est de renseigner le commandement militaire ainsi que les autorités civiles sur la nature et l'ampleur des difficultés dans leur zone.

Elles n'ont pas vocation à effectuer des missions de secours (hormis porter secours à une personne en danger), d'assistance ou de dégagement d'itinéraire. Elles ne doivent donc pas être fixées sur un événement particulier au détriment de leur mission de reconnaissance.

Ces équipes sont composées de 4 militaires, en général 1 sous-officier chef de groupe et 3 militaires du rang.

Elles disposent chacune des matériels suivants :

- 1 véhicule léger tout terrain type P4 et 1 camion tout terrain type TRM 2000,
- 1 lot léger de secours avec 1 tronçonneuse,
- 1 radio VHF tactique.

Les FAA déploient également 3 relais radio sur des points hauts de la Martinique, pour assurer une couverture quasi complète de l'île (extrême nord non couvert).

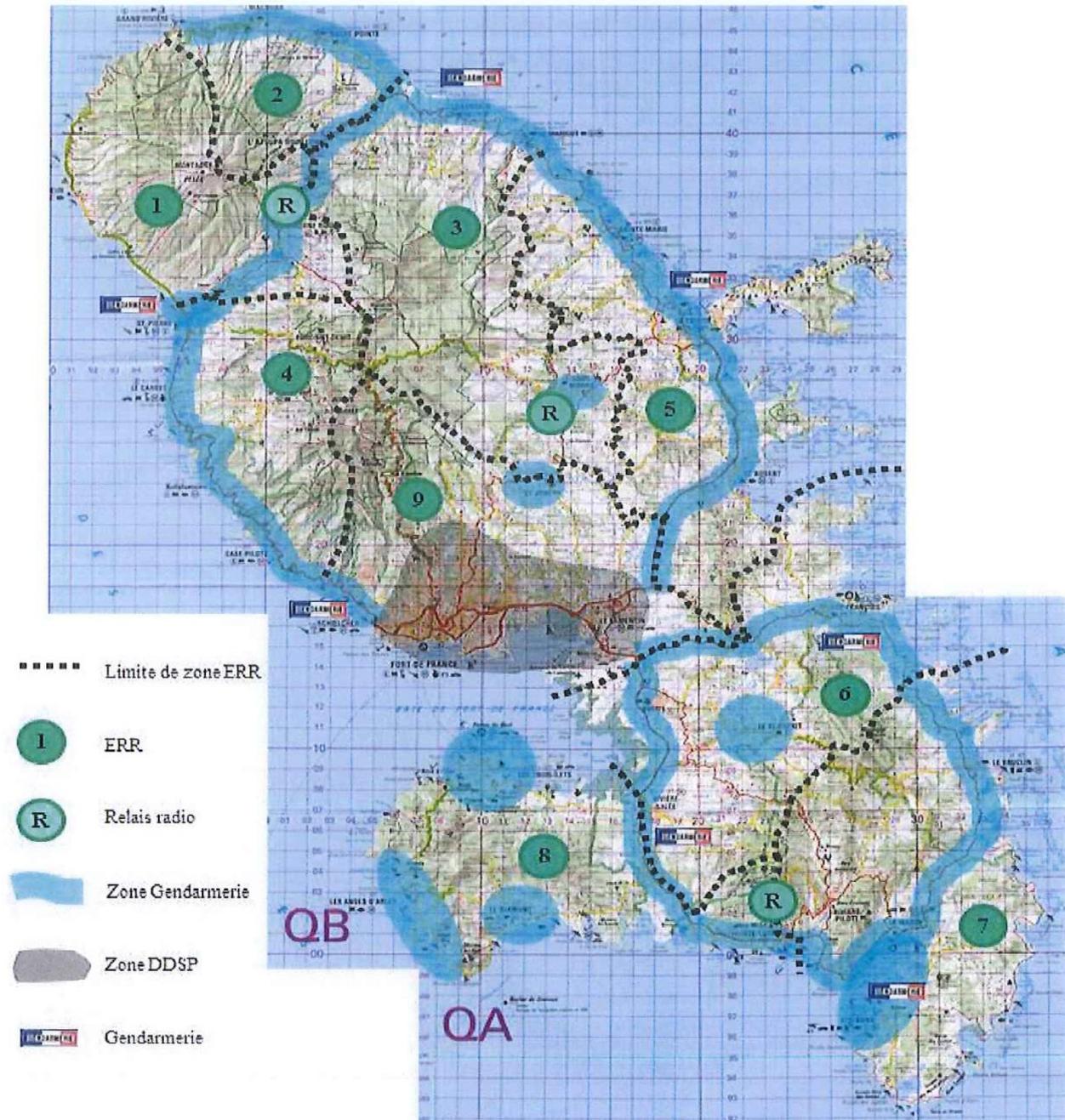
2) Zones d'action

Les ERR des FAA se concentrent sur les zones non urbaines et sur les axes secondaires, avec un effort fait sur les zones les plus difficiles d'accès.

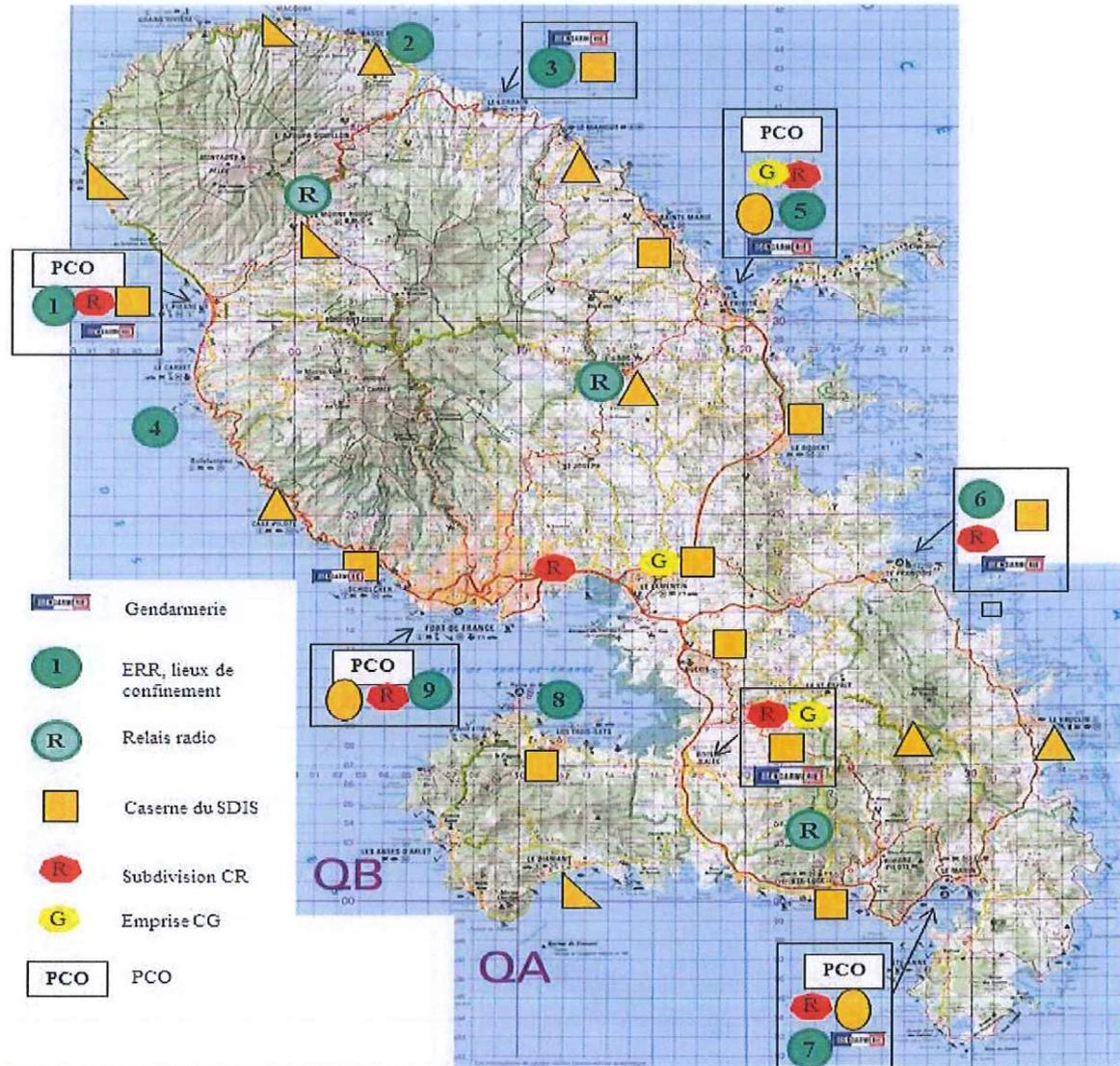
Les Forces de gendarmerie se concentrent sur les bourgs et les axes structurants (RN essentiellement).

Les Forces de police se concentrent sur les centres-villes de Fort-de-France et du Lamentin.

Zone de responsabilité des ERR



Zone de responsabilité des ERR



Annexe 3

Composition du COD Cyclone

CENTRE OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL (COD)

COMMANDEMENT – SYNTHÈSE

Directeur de cabinet du Préfet
Chef du SIDPC



CELLULE SOUTIEN LOGISTIQUE

SIDPC - SNUM - ADRASEC



MISSION PROTECTION DES POPULATIONS

CELLULE ORDRE PUBLIC

POLICE - GENDARMERIE



CELLULE SECOURS – SANTÉ - ENTRAIDE

SIS - ARS



MISSION RÉTABLISSEMENT DES INFRASTRUCTURES

CELLULE TRANSPORT – VIABILITÉ

CTM

FAA – RECTORAT - DEAL (GPMLM) - DSAC AG (SAMAC)



CELLULE RÉSEAUX – ÉNERGIE

EDF - ORANGE - DIGICEL – SFR, FREE
DEAL (SARA) - ODYSSEI / SME / SAUR



Annexe 4

Communiqué de presse (tempête tropicale BRET 2023)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 22 juin 2023

Alerte cyclonique : passage au niveau ROUGE
PRÉPAREZ-VOUS

Le renforcement de la tempête tropicale BRET pendant la nuit du 21 au 22 juin a conduit le Préfet à réunir ce matin à 06h30 les services de l'État et Météo-France pour un point de situation.

Compte tenu de l'évolution de la situation, le Préfet place la Martinique en alerte cyclonique ROUGE

Cette décision prend effet à compter de **12h00** ce jour.

Un nouveau point sur la situation de la tempête tropicale BRET sera fait par les services de l'État **aujourd'hui à 12h00**.

Il est ainsi demandé de se préparer et de suivre les mesures individuelles et collectives suivantes, à diffuser le plus largement possible.

Mesures collectives :

- L'activité économique est arrêtée et les acteurs économiques doivent mettre en œuvre les mesures de protection de leur entreprise ou commerce et libérer le maximum de leur personnel,
- Tous les transports en commun sont interrompus (bus, liaison inter-îles, etc.),
- Tous les grands rassemblements (sportifs, festifs, culturels, etc.) sont annulés,
- Toutes les sorties en mer (professionnelles ou loisirs) sont formellement interdites,
- Tous les animaux, y compris ceux de compagnie, doivent être rentrés,
- Les médias vont diffuser de manière continue les informations sur le phénomène.

Mesures individuelles :

- Tenez-vous informés de l'évolution du phénomène en consultant régulièrement les bulletins de Météo-France et appliqués les consignes de sécurité,
- Avant de prendre la route, informez-vous des éventuelles déviations mises en place par la Collectivité territoriale de Martinique,
- Préparez votre habitation (protection des ouvertures, mise à l'abri des objets, démontage des installations susceptibles d'être emportées),
- Mettez hors d'eau les objets susceptibles d'être touchés par une inondation,
- Protégez vos documents personnels et importants (papiers d'identité, carnet de vaccination, factures, certificats de garanties, etc.),
- Si vous habitez en zone inondable, surveillez la montée des eaux,
- Ne vous engagez sous aucun prétexte à pied ou en voiture sur une voie immergée,
- Les activités en mer sont totalement interdites (ex. : kitesurf, voile),
- Signalez votre départ et votre destination à des proches,

Le centre opérationnel départemental sera activé dès 12h00 et restera actif toute la journée et durant la nuit du 22 au 23 juin.

La cellule d'information au public de la préfecture sera ouverte jusqu'à 17h00. **Le numéro à contacter est le suivant : 05 96 39 39 89.**

Tenez-vous informés en suivant la Préfecture sur ses comptes officiels sur les réseaux sociaux (Facebook : [prefetdelamartinique](#) ; Twitter : [@prefet972](#)).

GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Sigles ou abréviations	Significations
ARS	Agence régionale de santé
BCI	Bureau de la communication interministérielle
CAT	Catégorie
COD	Centre opérationnel départemental
COZ	Centre opérationnel zonal
CTM	Collectivité territoriale de Martinique
DEAL	Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSAC AG	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Antilles Guyane
DTPN	Direction territoriale de la police nationale
EMIZA	État-major interministériel de zone Antilles
ERR	Equipe de reconnaissance et de renseignement
FAA	Forces armées aux Antilles
GN	Gendarmerie
GPMLM	Grand port maritime de la Martinique
ODYSSI	La régie communautaire de l'eau et de l'assainissement de la CACEM
ORSEC	Organisation de la réponse sécurité civile
PCO	Poste de commandement opérationnel
SAMAC	Société aéroport Martinique Aimé CESAIRE
SAMU	Service d'aide médicale d'urgence
SARA	Société anonyme de raffinerie aux Antilles
SAUR	Société d'aménagement urbain et rurale
SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civiles
SIS	Service territorial d'incendie et de secours
SME	Société Martiniquaise des Eaux
SNUM	Service du numérique